

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

À l'aune de la vie personnelle...

// MICHÈLE NEVERT

Le recteur lance sa consultation en vue de l'élaboration du Plan stratégique 2014-2019 au moment où le corps professoral discute du renouvellement de la convention collective des professeurs, professeurs et de celle des maîtres de langue. Pour le SPUQ, faut-il le rappeler, la négociation d'une convention collective ne se réduit pas aux seules améliorations des conditions de travail de ses membres – certes fort importantes et essentielles –, mais constitue un moment privilégié pour envisager des améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement de l'université afin de les recentrer sur ses missions fondamentales. On ne peut que souhaiter que cette coïncidence temporelle des lieux et des modes de réflexion et de discussion entraîne les changements nécessaires pour la communauté universitaire.

Les doléances énoncées depuis plusieurs semaines par les professeurs, professeurs et maîtres de langue, qu'elles proviennent du nombre important de nouveaux collègues dont l'âge moyen d'entrée à l'Université (42 ans) colore davantage le rapport à la carrière ou qu'elles se fondent sur le constat établi par les plus avancés dans le cheminement professionnel d'une augmentation inquiétante des congés de maladie liés au stress et au burn-out, concernent avant tout l'état de fatigue constante qui les caractérise ainsi que la nécessité de prendre en compte la vie personnelle.

Entre la performance attendue par l'administration (qui mise sur la production professorale pour compenser l'aide insuffisante des gouvernements successifs), celle des pairs (pris dans l'escalade de la comparaison des exploits de chacun et de chacune) et, par contrecoup, les exigences à soi-même toujours croissantes que s'impose la professeure, le professeur de crainte d'être jugé « insuffisant », le stress a fini par l'emporter sur le plaisir lié à une profession que pourtant chacun et chacune a voulu et choisi un jour d'exercer. - p.2

293
décembre 2013

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – À L'AUNE DE LA VIE PERSONNELLE... michèle nevert -1
- LA QUEUE DE LA COMÈTE pierre lebuis -3
- LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS (ET SURTOUT DE NOUS AUTRES) julien pieret -4
- PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS MENANT À UN GRADE - PRÉCONSULTATION DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE louis martin -6
- DÉCES DE PIERRE ROBERT -7
- ARRIVÉES -7
- BUDGET DE L'UQAM : LES PROJETS D'IMMOBILISATIONS GRÈVENT LE FONCTIONNEMENT ACADÉMIQUE mario houde -8
- DÉPARTS -9
- NÉGOCIATION DU RÉGIME DE RETRAITE (RRUQ) mario houde -10
- LES ACTEURS AUTOUR DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UQ (RRUQ) -11

POLITIQUE ALTERNATIVE
EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE
VIDÉO À L'UQAM// -4



À l'aune de la vie personnelle... //

Il est vrai que la professeure, le professeur subit plus souvent qu'à son tour l'épreuve de l'évaluation. À l'externe, pour le dépôt d'une demande de subvention, d'un article ou d'un manuscrit, d'une proposition de communication ou de colloque, mais aussi à l'interne, pour un renouvellement de contrat ou l'attribution de la permanence, l'obtention d'une promotion ou d'une chaire, après chacun des cours dispensés, et tous les cinq ans comme un rituel obligé. Devant la multiplication des lieux et des occasions où la performance de la professeure, du professeur et de la, du maître de langue est susceptible d'être dépréciée ne serait-ce que partiellement (quand bien même l'est-elle le plus souvent appréhendée, imaginée), le travail de l'universitaire recouvre trop souvent la vie personnelle de ce dernier.

De fait, elles sont très nombreuses, les professeures et maîtres de langue, qui avouent, avec la crainte de l'épuisement, la peur de tout gâcher (au travail comme à la maison). Ils l'énoncent de plus en plus et avec de moins en moins de gêne, les nouveaux professeurs et les nouveaux maîtres de langue, leur désir d'être disponibles auprès de leur famille et de leurs amis. Et nombre

affirment, à juste titre, ne pas (plus) vouloir sacrifier leur vie sociale et affective.

Il n'est pas dit, loin de là, qu'il soit aisé de trouver une solution rapide à ce problème que chacune et chacun, par ailleurs, alimente et concourt à augmenter. Mais s'il est entendu et compris au lieu d'être minimisé ou balayé du revers de la main, il y aura moyen de se pencher déjà, pour les annihiler, sur les irritants innombrables qui grugent à leur tour la difficile sérénité des membres du corps professoral. Pour cela, il faut que la direction de l'UQAM enrayer la bureaucratie uqamienne galopante qui multiplie entre autres les formulaires et leur composition sous le (faux) prétexte qu'en ligne tout est plus rapide; qu'elle fasse cesser la suspicion qui semble motiver les services financiers de l'UQAM chaque fois qu'un membre du corps professoral cherche à se faire rembourser ses dépenses sur ses fonds de recherche et création; qu'elle accorde aux chercheuses, chercheurs le soutien nécessaire à l'administration de leurs activités; qu'enfin elle accorde à l'académique les fonds qui lui reviennent de droit au lieu de les déplacer comme depuis toutes ces dernières années dans le fonds des immobilisations. □

CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ 2013-2014

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente, *Michèle Nevert*, Département d'études littéraires
1^{er} vice-président, *Michel Laporte*, École supérieure de théâtre
2^e vice-président, *Pierre Lebuis*, Département de didactique
Trésorier, *Mario Houde*, Département des sciences biologiques
Secrétaire, *Louis Martin*, Département d'histoire de l'art

REPRÉSENTANTE, REPRÉSENTANTS DE FACULTÉ

Arts, *Ève Lamoureux*, Département d'histoire de l'art
Communication, *Carey Nelson*, École de langues
Science politique et droit, *Francis Dupuis-Déri*, Département de science politique
Sciences, *François Bergeron*, Département de mathématiques
Sciences de l'éducation, *Martin Riopel*, Département de didactique
Sciences de la gestion, *Francisco Villanueva*, Dép. d'organisation et ressources humaines
Sciences humaines, *Stéphane Bernard*, Département de géographie

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Mario Houde
Pierre Lebuis
Louis Martin
Michèle Nevert
Julien Pieret

SOIRÉE DE NOËL

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

18 H

AGORA DES SCIENCES



La queue de la comète

// PIERRE LEBUIS – 2^e vice-président du SPUQ

Le recteur Robert Proulx fêtera en janvier prochain son premier anniversaire à la tête de la direction de l'UQAM. Dans la campagne qu'il a menée à l'automne 2012, il affirmait qu'un « *des défis que l'UQAM du 21^e siècle doit relever en prenant appui sur ses acquis* » est de « *placer l'académique au cœur de la direction et des processus d'allocation des ressources* » (Campagne 2012, Rectorat, Message des candidats, Mot de Robert Proulx, 17 octobre 2012).

« *Placer l'académique au cœur de la direction et des processus d'allocation des ressources* », cela devrait d'abord et avant tout signifier de s'assurer que le renouvellement du corps professoral se poursuive dans les meilleures conditions possibles. Or, sur ce plan, la direction actuelle conserve des pratiques budgétaires héritées de l'ancienne administration qui empêchent les départements qui ont obtenu des postes pour l'année 2014-2015 de mettre en place, dès maintenant, le processus d'embauche permettant une entrée en fonction le 1^{er} juin 2014.

Dans une autre galaxie

On se rappellera que le recteur Corbo et son équipe de direction, au moment où s'intensifiait le mouvement de grève étudiante contre la hausse des frais de scolarité, avaient décrété le gel des embauches de professeures, professeurs « *dans un contexte de très grande incertitude budgétaire* » (Note de Claude Corbo aux directrices et directeurs de département, « *Étalement des embauches de professeures, professeurs* », 27 février 2012). Non contente d'étaler les postes en voie d'être pourvus, la direction proposait en juin 2012 au Conseil d'administration un projet de répartition de 35 postes pour l'année 2013-2014 en réitérant « *que l'autorisation de procéder au processus d'embauche ainsi que la confirmation de la date d'embauche pour ces postes devront faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration* » (Résolution 2012-A-15711).

Par voie de grief, le SPUQ a contesté la décision d'étaler les embauches. Un arbitre lui a donné raison en décembre 2012, mais la direction a décidé de contester cette décision en janvier 2013 (voir l'article d'Alain Brouillard, « *Étalement des embauches par l'ancien recteur : illégal sur toute la ligne!* », *SPUQ-Info*, N° 292, mars 2013). Nous pourrions admettre que nous étions alors à cheval entre deux équipes de direction... Mais la direction actuelle a maintenu depuis lors la contestation de la sentence arbitrale, la confiant à une firme externe d'avocats qui avait déjà agi lors des audiences du grief.

Priorité à l'académique : des paroles ou des gestes ?

En juin 2013, alors que l'équipe du nouveau recteur s'est enrichie de nouvelles figures issues du corps professoral, renforçant l'idée de « *placer l'académique au cœur de la direction* » (René Côté à titre de vice-recteur à la Vie académique depuis décembre 2012; Marc Turgeon, vice-recteur intérimaire aux Ressources humaines depuis décembre 2012, puis vice-recteur à la Vie universitaire depuis juin 2013), le Conseil d'administration, sur proposition du vice-rectorat à la Vie académique, adopte le projet de répartition de 40 postes de professeures, professeurs, pour lesquels « *les dates d'engagement demeurent sujettes à une confirmation par le Conseil d'administration* » (Résolution 2013-A-16078). Faut-il imputer cette décision à l'influence de la vice-rectrice aux Affaires administratives et Financières de l'équipe Corbo, Monique Goyette, toujours en poste, ou à la maladresse de la nouvelle direction qui reproduit tel quel un libellé utilisé en juin 2012, alors que les répartitions de postes des années antérieures n'ont jamais comporté une telle restriction? Quoi qu'il en soit, l'autorisation d'amorcer le processus d'embauche n'a toujours pas été donnée en date de décembre 2013.

Quelques chiffres qui semblent avoir échappé à nos décideurs...

Le projet de répartition des postes adopté en juin 2013 ne crée aucun nouveau poste

de professeure, professeur en 2014-2015, la dernière tranche des 145 nouveaux postes obtenus en 2009 ayant été attribuée en 2012. Les 40 postes attribués ne visent qu'à maintenir le plancher d'emploi à son seuil de 1155 postes à la suite du départ de collègues. En d'autres termes, 40 professeures, professeurs quitteront l'UQAM en étant, règle générale au sommet de l'échelle salariale de leur catégorie (habituellement un tiers en catégorie 3, à un salaire actuel de 117 580 \$, et deux tiers en catégorie 4, à un salaire de 130 561 \$), pour un salaire moyen de 126 000 \$, et seront remplacés par des recrues dont le salaire moyen, si l'on se fie aux dernières embauches, se situera aux environs de 89 000 \$ (88 843 \$ pour être précis). Pour l'UQAM, cela représente de toute façon une économie de masse salariale de l'ordre 1 480 000 \$, et l'on est en droit de se demander pourquoi manifester encore un excès de prudence budgétaire, si ce n'est pour faire des économies sur le dos du corps professoral à d'autres fins que la mission académique.

Mais il y a plus, car au moment où la répartition des postes pour 2014-2015 est adoptée, avec la restriction quant aux dates d'embauches, le Conseil d'administration est informé que l'opération d'étalement des postes décrétée en 2012 a eu pour effet que tous les postes autorisés pour 2012-2013 n'ont pas été pourvus, puisque 44 postes restent à pourvoir alors qu'ils auraient dû l'être au 1^{er} juin 2013. Quand on y additionne les postes non pourvus des années antérieures et ceux prévus pour l'année 2013-2014, dont le processus d'embauche a lui aussi été retardé, nous atteignons un total de 113 postes autorisés non encore pourvus au 1^{er} juin 2013. Entre cette date et le 1^{er} janvier 2014, seulement 49 nouvelles et nouveaux professeurs ont joint le corps professoral (36 à l'automne 2013, 13 à l'hiver 2014) pour réduire l'écart à 64 postes non encore pourvus, permettant à l'UQAM d'économiser plus de 6 millions de dollars pour la seule année 2013-2014.

« *Placer l'académique au cœur de la direction et des processus d'allocation des ressources* », un défi qui reste à relever... □

La sécurité est l'affaire de toutes et tous (et surtout de nous autres)

// JULIEN PIERET – Département des sciences juridiques
Co-rédacteur du projet de *Politique alternative en matière de surveillance vidéo à l'UQAM*

Depuis plusieurs mois, l'UQAM bruisse sous les caméras de surveillance. Le Comité conseil en matière de prévention et sécurité des personnes et des biens a proposé un projet d'Encadrement du système de caméras de sécurité. Au-delà de l'astuce sémantique – de la surveillance à la sécurité... – que penser de ce dispositif et du texte soumis à consultation ?

L'objet...

Dans une société saturée d'images, la caméra fascine. Utilisée à des fins de surveillance et de protection, elle ne cesse de se multiplier dessus nos yeux. Outil incontournable de toute politique publique et privée de sécurité... Tout se passe comme si, d'une part, toute personne déviante calquait son comportement au regard de la variable présence / absence de caméras – effet préventif –, comme si, d'autre part, cette personne étant filmée, il était possible d'interpréter les faits, de reconnaître cette personne, de l'identifier et de l'intercepter – effet répressif. Évidemment, les choses sont nettement plus subtiles et il est illusoire de croire qu'un système de vidéosurveillance fut-il étendu et sophistiqué (et donc financièrement insoutenable) pèse de manière significative sur des chaînes décisionnelles complexes qu'elles soient psychiques – le passage à l'acte déviant – et institutionnelles – la définition de ce qui est déviant et la réaction sociale lui étant réservée. Tellement complexes donc qu'aucune étude rigoureuse n'a démontré que ce dispositif pouvait durablement améliorer la sécurité de l'espace ainsi filmé que ce soit en diminuant le nombre d'actes repérés – effet préventif – ou en augmentant le taux d'élucidation de ces actes – effet répressif. Tout au plus a-t-on pu considérer des variations minimales de faits extrêmement spécifiques et donc très localisés – l'exemple du stationnement souterrain et du vol de véhicules – et ce, sans négliger l'importance d'autres variables explicatives et simultanées à l'installation des caméras – les exemples de l'amélioration de l'éclairage du lieu ou de l'augmentation de la présence humaine en ce lieu. Tout concorde au contraire pour

soutenir qu'en cette matière comme en d'autres, un travail d'orfèvre est réclamé : rien ne sert de penser que beaucoup de caméras aideront à tout résoudre; au mieux, tâchons d'en installer quelques-unes en des endroits bien précis, à des moments bien précis et pour des faits bien précis... Aussi l'installation de caméras de surveillance nécessite-t-elle un diagnostic méticuleux (et préalable) de ce que l'on veut leur faire faire.

À cet égard, le document intitulé « annexe » qui accompagne le projet d'Encadrement préparé par le Comité conseil en matière de prévention et sécurité des personnes et des biens constitue l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Ce document, succession ininterrompue de faits disparates (du « flânage » au « graffiti » en passant par le « décès » ou les « portes déverrouillées ») dont la plupart ne sont pas localisés (sauf les « vols » ou les « seringues à la traîne »), ne nous explique pas en quoi les caméras permettront ou non de diminuer les chiffres ainsi recensés. Et à vrai dire, il en serait incapable sauf à drastiquement sélectionner *te/s* faits et *te/s* lieux et intégrer l'outil caméra dans une stratégie cohérente de lutte contre ces faits. Cette exigence basique d'un usage réfléchi de l'outil ne s'explique pas seulement par son coût exorbitant – les sommes circulant actuellement sur le budget que l'UQAM a consacré et consacra à ce dispositif frappent les imaginations –, ni par son efficacité sécuritaire très incertaine; il est surtout impératif compte tenu de son potentiel liberticide.

Dans une étude diffusée en septembre 2003, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

pointait que la surveillance vidéo avec ou sans conservation des données pouvait porter atteinte à pas moins de dix libertés individuelles et droits fondamentaux. Parmi ces droits et libertés, le droit à la vie privée est l'un des plus importants. Intuitivement, tout le monde peut identifier le noyau dur de la vie privée : l'intimité physique, le domicile, la correspondance. Le cas des manifestations publiques de notre vie privée est plus complexe. Ainsi, le fait d'afficher son orientation sexuelle, sa foi ou ses opinions politiques, même dans l'espace public, n'implique pas que ces données cessent d'être personnelles; elles méritent toujours d'être protégées. Certes, l'intensité de la protection qui leur est due variera selon les cas d'espèce : ainsi, la jurisprudence a forgé la notion d'attentes raisonnables et légitimes (par exemple : sur notre lieu de travail, nos attentes en termes de respect de vie privée sont plus fortes s'agissant de lieux privés – salle de bain ou bureaux personnels – qu'au sein de lieux ouverts – hall d'entrée ou cafétéria). La jurisprudence a également rappelé toute l'importance du principe de subsidiarité : si l'objectif sécuritaire peut être atteint moyennant un outil moins attentatoire à la vie privée, il faut le préférer (ainsi, installer des portes blindées pour sécuriser certains locaux est plus efficace et légitime qu'une caméra filmant surtout 24/7). Accouplé à la règle de la proportionnalité – on ne peut porter atteinte à la vie privée que pour un objectif démocratiquement légitime et dans la stricte proportion nécessaire à cet objectif –, le principe de subsidiarité doit constituer une balise décisive dans l'encadrement de tout dispositif portant atteinte à la vie privée.

Or, la surveillance vidéo porte en tant que telle atteinte à la vie privée des personnes par le fait qu'elle permette l'identification des personnes dans le meilleur des cas (car un nombre très significatif d'images filmées et enregistrées sont inexploitable), mais également des activités qu'elles déploient en ce compris dans la sphère publique. Le problème est radicalisé avec un tel dispositif dans la mesure où tant le libellé souvent aussi vague que légitime de l'objectif lui étant généralement assigné (en bref, assurer la sécurité) que la dimension complexe et

massive du système rendent assez douteux non seulement le respect des principes de proportionnalité et de subsidiarité, mais aussi la possibilité même de concrètement vérifier ce respect.

Et la méthode

L'UQAM utilise depuis plusieurs années la surveillance vidéo; cette utilisation se pratique actuellement sans balises spécifiques et adaptées à la situation de l'UQAM. Pourtant, cette situation n'est pas neutre. Concrètement, le campus de l'UQAM est un lieu fragmenté et particulièrement complexe à surveiller. Il est situé en plein centre-ville, dans une zone densément peuplée, très polarisée économiquement et mixte en termes d'activités s'y déroulant. Celles menées à l'intérieur de l'enceinte universitaire sont également nombreuses et diversifiées, à l'image du public la fréquentant. Certaines de ces activités (et corrélativement certaines personnes y participant) dérangent : tantôt l'université sera-t-elle le siège central d'un mouvement social, tantôt accueillera-t-elle des personnes subversives et jugées d'un mauvais œil par les élites de leur lieu d'origine. Installer une caméra de surveillance au sein d'un tel lieu est donc tout sauf anodin : si une telle installation n'est pas adaptée aux réalités de l'UQAM, le système peut d'ores et déjà être condamné à l'échec. Il est d'ailleurs significatif qu'à aucun moment, l'efficacité des caméras déjà installées n'ait été attestée lors des discussions ayant mené à la proposition d'Encadrement préparée par le Comité conseil. Et à vrai dire, dès l'instant où l'on ne sait pas très bien expliquer pourquoi l'on a installé des caméras (autrement dit pour poursuivre quel(s) objectif(s) précis), il devient assurément difficile d'évaluer le dispositif..

Or, aujourd'hui, non seulement les textes proposés par ce comité ne fixent aucun objectif précis – même celui consistant à « augmenter la sécurité » ne semble pas lisible sauf à réduire la notion de sécurité à une succession sans signification de chiffres idoines –, mais il n'offre aucun moyen d'en fixer l'usage et d'en évaluer la satisfaction.

Aussi, certaines justifications apportées au déploiement de la vidéosurveillance apparaissent terriblement paradoxales au regard d'une certaine culture uqamienne... Comment par exemple s'enorgueillir d'être une université au cœur de la cité tout en présentant cette situation, pour les besoins de la justification des caméras, comme une menace particulière à la sécurité au sein de l'UQAM? Comment, enfin et surtout, revendiquer un modèle unique de cogestion si celui-ci ne préside pas à l'installation et l'usage d'un système financièrement lourd et symboliquement important comme l'est la surveillance vidéo?

Or, aucune disposition de l'encadrement proposé ne vient satisfaire à cette exigence : il est prévu l'existence d'un comité dont rien n'est indiqué en termes de composition et de modalités de réunion. Sa seule mission est de « conseiller le Service de prévention et de sécurité »... Cette insuffisance n'est pas la seule que présente le texte proposé : non prise en compte du cadre juridique québécois et canadien, défaut de tout procédé précis de sécurisation des images que ce soit par des mesures techniques et par des règles encadrant leur conservation et leur distribution en-dehors de l'UQAM, référence exclusivement formelle et générique aux autres politiques et règlements de l'université ayant une incidence sur l'usage des caméras, absence de tout mécanisme d'évaluation régulière... Face à ces lacunes, trois membres de la communauté uqamienne ont dès lors rédigé, et soumis aux groupes constitués de notre université, un projet de *Politique alternative* (accessible à l'URL suivante : <http://souslescamos.ca/politique-alternative-en-matiere-de-surveillance-video/>) qui tend, d'une part, à garantir autant que faire se peut une efficacité et une légitimité au dispositif en balisant dès le départ l'usage, d'autre part, et surtout, à en démocratiser le déploiement afin que celui-ci ne soit pas un outil nous étant extérieur, mais bien à notre service. Car si la sécurité de nos personnes et de nos biens est précieuse, alors pourquoi se priver du droit de contribuer à l'élaboration d'une politique pouvant l'assurer sur notre lieu de travail et de vie? □

Programmes de cycles supérieurs menant à un grade

Préconsultation de la communauté universitaire

// LOUIS MARTIN – secrétaire du SPUQ

La « Préconsultation de la communauté universitaire en vue d'une consultation sur les programmes de cycles supérieurs menant à un grade » pilotée par le vice-rectorat à la Vie académique (VRVA) n'est pas, comme la présentation du document le laisse croire, une initiative de la Commission des études (CE).

L'origine du projet est le minicolloque intitulé « Notre conception des programmes de maîtrise et de doctorat est-elle périmée ? » organisé par le VRVA, qui était dirigé à l'époque par Robert Proulx. L'évènement devait se dérouler le 23 mars 2012, en pleine grève étudiante. Le projet, qui excluait d'emblée tous les aspects touchant aux frais de scolarité, fut dénoncé par une résolution du Conseil syndical du SPUQ qui enjoignait les professeurs, professeurs à boycotter ce minicolloque « *organisé en dehors des instances de l'UQAM et sans lien avec les comités de programmes de cycles supérieurs* ».

Annulé, le projet a refait surface lorsqu'un « rapport de synthèse » de 181 pages intitulé « Réflexion sur les finalités des programmes de cycles supérieurs » a été distribué aux membres de la CE en mai 2013. Ce document, préparé par un agent de recherche et de planification du Service de soutien académique à la demande du Bureau de la vice-rectrice aux Études et à la vie étudiante, Diane Demers, établit clairement l'orientation promue par la direction. La bibliographie nous indique que la « réflexion » émane de publications, telles que celles de l'Association canadienne pour les études supérieures (ACES), qui present depuis plusieurs années les universités canadiennes à arrimer les formations qu'elles dispensent aux cycles supérieurs aux besoins du marché dans un contexte de mondialisation de l'économie du savoir.

Un rapport orienté

En introduction, l'auteur précise que son texte s'inscrit dans une conjoncture qui « *remet en question les fondements mêmes de la mission universitaire* » dans le contexte de l'émergence d'une économie du savoir à l'échelle planétaire. Ce rapport souligne, notamment, que 60 % des détenteurs de doctorat ne trouveront pas de travail dans leur domaine d'étude dans les milieux universitaires ou de la recherche. Il passe aussi en revue comment les universités québécoises mettent sur pied des microprogrammes destinés à offrir des compétences complémentaires (scientifiques, personnelles et professionnelles) pour aider les diplômées, diplômés à s'intégrer au marché du travail.

En résumé, l'orientation défendue par le rapport est d'adapter les programmes d'études supérieures aux finalités du marché et de se plier aux normes et cadres de certification internationaux en émergence. On précise aussi que le corps professoral reste le plus réfractaire à l'approche « *top-down* » utilisée pour mettre en œuvre la réforme de l'université et qu'il doit par conséquent être formé par l'institution aux nouvelles pratiques. Après avoir souligné les faiblesses des descripteurs et des cheminements offerts dans les programmes d'études supérieures de l'UQAM, le rapport conclut de la nécessité de réfléchir sur la finalité des programmes aux cycles supérieurs afin de « *favoriser le développement des compétences complémentaires des étudiantes et des étudiants* », de « *réviser les finalités de la formation de programmes en spécifiant plus précisément ce qui est attendu des étudiantes et des étudiants pour chacun des grades* » et d'étudier l'adoption de contrats types entre la directrice, le directeur et l'étudiante, l'étudiant.

Il est difficile de passer sous silence la faiblesse méthodologique et critique du document. Derrière les affirmations de type « plusieurs acteurs pensent », qu'on retrouve dans la mise en contexte, et les jugements

de valeur sans fondement sur les limites de la pensée disciplinaire pour la société et la désuétude du compagnonnage, la conclusion cible des thèmes qui ont vraisemblablement été identifiés avant même le début de la recherche, et que le rapport avait pour mission de justifier.

La CE est interpellée

Le 4 juin 2013, les membres de la CE ont été invités à discuter le document dans une rencontre organisée par le VRVA. Pendant l'été, le VRVA a préparé un projet de consultation sous forme de questionnaire à soumettre à tous les membres du corps professoral, aux maîtres de langue, aux personnes chargées de cours et à la population étudiante. Lorsque ce projet de consultation a été soumis à la CE en septembre 2013, les commissaires professoraux et étudiants ont dénoncé l'étroitesse et l'orientation idéologique du questionnaire et remis en question le mode de consultation. Le processus de consultation a été suspendu et un groupe de travail supervisé par le VRVA a été formé pour revoir le processus de consultation à la lumière des préoccupations des commissaires. En octobre, il a été convenu qu'une préconsultation destinée aux unités, syndicats et associations étudiantes concernés serait effectuée pour enrichir et réorienter au besoin le contenu de la réflexion et préciser le mode de consultation à privilégier. Les trois thèmes ont toutefois été conservés et le document de préconsultation les présente à l'aide de constats tirés du rapport de mai 2013 qui voilent à peine les conclusions recherchées par le VRVA.

Consultation du SPUQ

Le Comité exécutif a invité les directions départementales et de programmes d'études supérieures à des rencontres destinées à discuter du dossier. La réaction des directrices et directeurs au questionnaire a été défavorable. Le biais et la faiblesse argumentaire du document de préconsultation indiquaient



pour certains la vacuité de l'exercice, et pour d'autres, une dangereuse acceptation de la soumission de l'université aux forces du marché.

Bien que le VRVA minimise la portée de l'exercice (« *ce questionnaire comprend trois questions et peut être rempli en quelques minutes* »), le Comité exécutif du SPUQ tient à souligner l'importance de répondre de façon critique au document avant l'échéance du 13 janvier 2014. Une résolution concernant ce dossier sera apportée à la réunion du Conseil syndical du 12 décembre 2013. Cette résolution réaffirmera notamment que la définition du contenu des programmes de cycles supérieurs revient aux comités de programmes. □

Décès de Pierre Robert

Le professeur Robert a été chargé de cours au Département des sciences juridiques, du 1^{er} janvier 1984 au 31 mai 1986 et est devenu professeur en 1986 au Département, où il a enseigné le droit pénal, le droit comparé et la philosophie du droit pendant de nombreuses années. Il a mené d'importants projets de recherche dans le cadre de la Chaire Unesco d'études des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique. Il a été directeur du Département des sciences juridiques de 1992 à 1994.

Le professeur Robert était passionné par l'histoire et la philosophie du droit. Il a aidé de nombreux étudiants et étudiantes à réaliser leurs projets de recherches, particulièrement aux cycles supérieurs. Le professeur Robert fut très apprécié de ses collègues pour sa courtoisie et son érudition, tant du personnel du secrétariat que des personnes chargées de cours et des professeurs et professeures, mais aussi de ses étudiants et étudiantes. Il a été un exemple de courage, de lucidité et de sérénité face à la maladie. □

ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- | | | | |
|---|--|---|---|
| • Arts visuels et médiatiques : | Stéphane Gilot
Anne-Marie Ninacs | • Mathématiques : | Alexandru Mircea Badescu
Fabienne Venant |
| • Communication sociale et publique : | Olivier Turbide | • Médias : | Maxime Ouellet |
| • Design : | Carlo Carbone | • Musique : | Mathieu Lavoie |
| • Didactique : | Pierre Chastenay | • Organisation et ressources humaines : | Lorenzo Frangi
Guylaine Landry
Ariane Ollier Malaterre
Hélène Sultan-Taïeb
Alina Nusa Stamate |
| • Didactique des langues : | Nathalie Lacelle | • Philosophie : | Amandine Catala |
| • Éducation et formation spécialisées : | Nicolas Fernandez
Marie-Pierre Fortier
Mirela Moldoveanu | • Psychologie : | Valérie Bourgeois-Guérin
Sarah-Geneviève Trépanier |
| • Éducation et pédagogie : | Mathilde Cambron-Goulet
Geneviève Taylor | • Science politique : | Justin Massie |
| • Études urbaines et touristiques : | Dominic Lapointe | • Sciences biologiques : | Clint Kelly
Matias Attene Ramos |
| • Histoire : | Dany Fougères
Barbara Clausen | • Sciences comptables : | Jonathan Gosselin |
| • Histoire de l'art : | Eduardo Ralickas | • Sciences économiques : | Julien Frédéric Martin |
| • Kinanthropologie : | Laurent Ballaz | • Sciences juridiques : | Lucie Lamarche |
| • Linguistique : | Heather Newell | • Sexologie : | Philippe-Benoit Côté
Marie-Aude Boislard-Pépin |
| • Management et technologie : | Caroline Coulombe | • Sociologie : | Marcos Ancelovici
Leila Celis
Myriame Martineau |
| • Marketing : | Francine Rodier | | |

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité ou substitut :

- | | | | |
|---|--|---|--|
| • Arts visuels et médiatiques : | Marie-France Giraudon (invité)
Ivan Polliart (invité) | • Organisation et ressources humaines : | Jean-Guy Bergeron (invité) |
| • Éducation et formation spécialisées : | Virginie Houle (invité) | • Théâtre : | Jacques Lessard (invité) |
| | | • Sciences comptables : | Jérôme Bouchard (substitut)
Pierre Desforges (invité) |

Budget de l'UQAM : les projets d'immobilisations grèvent le fonctionnement académique

// MARIO HOUDE – trésorier du SPUQ

Nous sommes tous au courant que l'UQAM n'est pas totalement sortie de la crise financière provoquée par la dérive immobilière de l'îlot Voyageur. La plupart des grandes firmes comptables ont apporté leur grain de sel et le Vérificateur général du Québec a blâmé la direction de l'UQAM, celle de l'UQ et le ministère de l'Éducation de l'époque. Nous avons alors dû subir les compressions d'un plan de retour à l'équilibre sur cinq ans avec des vérifications comptables régulières. N'eût été de la grève des professeures, professeurs et d'une contribution supplémentaire du gouvernement du Québec, nous n'aurions eu aucun nouveau poste de professeur et un rattrapage salarial aurait été impossible.

La relance de l'UQAM ?

Nous avons alors espéré une relance de l'UQAM et une croissance qui aiderait à mieux soutenir les besoins académiques. Or, chacun de nous constate que le soutien académique est coupé année après année. Qui n'a pas remarqué que les budgets des départements ont subi des compressions? Qui n'a pas remarqué les compressions dans l'attribution des enveloppes de charges d'enseignement aux cycles supérieurs? Qui n'a pas remarqué la réduction continue du soutien à la recherche?... et le report des embauches de professeures, professeurs? La réponse que nous recevons de notre administration suite à la crise financière est... IL N'Y A PAS D'ARGENT !

Nous sommes en droit de demander : ces coupures sont-elles justifiées? Pour répondre à cette question, il faut d'abord examiner les états financiers de l'UQAM au 30 avril 2013. Comme toutes les universités québécoises, l'UQAM gère trois fonds budgétaires distincts : un fonds de fonctionnement, un fonds avec restrictions et un fonds des immobilisations. Plus précisément, le budget académique est tiré du fonds de

fonctionnement. Les fonds de recherche sont inclus dans le fonds avec restrictions et les dépenses en immobilisations sont couvertes par le troisième fonds. Un point intéressant concerne les transferts de fonds. On nous a longtemps dit que ces transferts étaient impossibles sans l'autorisation du ministère et malheureusement, le ministère autorise les transferts du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations. Bien entendu, il était toujours difficile de retracer de tels transferts. Mais, depuis 2009, ces transferts doivent apparaître de façon distincte aux états financiers.

Des surplus d'opération importants

Au début de l'année financière 2009, l'UQAM avait accumulé un déficit de 65 M\$. Bien qu'avant 2009 l'UQAM indique des déficits d'opération, depuis 2009 l'UQAM a enregistré des surplus d'opération importants (24,4 M\$ en 2009, 28,7 M\$ en 2010, 56,1 M\$ en 2011, 22,2 M\$ en 2012 et 1,7 M\$ en 2013 (impact de la grève étudiante) pour un total de 133 M\$ en surplus... Où va donc tout cet argent? La réponse se retrouve principalement dans les transferts aux fonds des immobilisations (30,7 M\$ en 2009, 33,5 M\$ en 2010, 34 M\$ en 2011, 34,7 M\$ en 2012 et 24,3 M\$ en 2013) totalisant 158 M\$ en transferts. Bien entendu, l'UQAM a eu l'autorisation de faire des déficits pendant la période d'application du plan de redressement. La majorité de la latitude permise a été utilisée pour soutenir les projets immobiliers qui n'ont pas été financés (ou pas à leur juste hauteur) par le ministère (plan directeur immobilier, SIGA, etc.).

Bien entendu, le déficit du fonds de fonctionnement a aussi augmenté à la suite des modifications des règles comptables qui obligent maintenant d'inclure les avantages sociaux futurs dans le budget. Ainsi, le déficit actuariel au Régime de retraite de l'UQ (RRUQ) est un élément important qui a ajouté 78,7 M\$ au déficit en 2009. À ce sujet, un plan de remboursement sur 15 ans

doit être prévu et des modifications au RRUQ font présentement l'objet de négociations (voir l'article sur la négociation au régime de retraite dans ce même numéro du *SPUQ-Info* à la page 10). Cette partie du déficit sera donc remboursée dans ce contexte.

Surplus lié au dépassement de la moyenne cible

Le point le plus important à retenir est que l'UQAM a réalisé un surplus d'opérations depuis plusieurs années et a utilisé ce surplus pour couvrir les dépenses en immobilisations et créer un déficit. Bien entendu, les conventions collectives étant réglées, on pourrait comprendre que la priorité n'a pas été d'améliorer les conditions de travail conventionnées. Toutefois, l'UQAM a généré une part considérable de ce surplus grâce aux économies importantes engendrées par le non-respect des moyennes cibles aux cycles supérieurs. En effet, entre 2009-2012, l'UQAM a gonflé son surplus d'opération par des dépassements systématiques de la moyenne cible. À partir des documents déposés au Conseil d'administration, on peut calculer les moyennes cibles à partir des données sur le nombre d'étudiants-cours et le nombre de charges d'enseignement attribuées tant au 2^e qu'au 3^e cycle. La moyenne réalisée dépasse 15 étudiants par cours au 2^e cycle et est généralement supérieure à 8 étudiants au 3^e cycle, alors que la convention prévoit un objectif de 12 étudiants au 2^e cycle et 4 étudiants au 3^e cycle. Cela se traduit par un surplus de 19,5 M\$ entre 2009 et 2012 ayant un impact direct sur l'enseignement aux cycles supérieurs. Bien entendu, un grief a été déposé par le SPUQ et l'administration a promis, en échange du retrait du grief, qu'elle agirait pour atteindre les cibles prévues à la convention collective. Il est maintenant clair que l'administration prend tout son temps, car les chiffres pour l'automne 2013 montrent que la moyenne cible n'a pas été modifiée (14,9 étudiants au 2^e cycle et 8,6 au 3^e cycle) pour un surplus financier de 3,5 M\$ pour la session d'automne uniquement. Cette pratique doit cesser immédiatement et les



surplus générés par l'enseignement doivent être retournés aux unités pour les soutenir dans l'accomplissement de leur mission académique.

Qu'en est-il pour l'avenir ?

Quels sont les versements prévus sur la dette de l'UQAM au cours des prochaines années? Les états financiers indiquent que l'UQAM devra verser 13,8 M\$ en 2014, 20,8 M\$ en 2015, 3,6 M\$ en 2016 et des montants inférieurs à 1 M\$ par la suite. En considérant que l'UQAM fait régulièrement des surplus d'opération supérieurs à 25 M\$ par an depuis 2009, il est clair qu'elle dispose d'une marge de manœuvre substantielle pour mieux soutenir le fonctionnement des unités académiques dans le futur en autant que les transferts aux fonds des immobilisations soient freinés.

Évidemment, le problème est complexe, car il est un effet de la formule actuelle de financement des universités. En fait, l'UQAM n'est pas la seule université à puiser dans son budget de fonctionnement

pour payer ses immobilisations au détriment de la mission académique. La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a mis sur pied un Comité sur le financement des universités (CFU) pour documenter le phénomène. Plusieurs rapports ont été produits par le CFU et l'ampleur des transferts entre le fonds de fonctionnement et le fonds des immobilisations est explicable (mais non justifiable) en partie par un désengagement de l'État pour couvrir les besoins en immobilier. Il ressort que les augmentations des sommes versées aux fonds de fonctionnement des universités depuis une vingtaine d'années ont principalement été détournées vers les fonds des immobilisations et que cette manière de pallier les problèmes de sous-financement de l'immobilier se traduit par une déperdition du fonds de fonctionnement et des coupes aux budgets alloués à l'accomplissement de la mission académique des universités.

Il faut réviser les priorités budgétaires

ASSEZ, C'EST ASSEZ! Il faut redonner à la communauté universitaire les moyens dont on la prive depuis trop longtemps.

Les correctifs à apporter sont de plusieurs ordres et différentes recommandations ont été faites par la FQPPU dans les chantiers sur le financement universitaire. Parmi ces recommandations, retenons qu'il est souhaitable de modifier la formule de financement des universités pour mieux tenir compte des différents aspects nécessaires au fonctionnement des universités (non seulement le nombre d'étudiants, mais aussi le nombre de professeurs et d'autres catégories d'employés, ainsi que les besoins spécifiques des programmes et de la recherche). Il est impératif que les formules de financement séparent clairement ce qui est lié au fonctionnement de ce qui est lié aux immobilisations de façon à pouvoir interdire les transferts interfonds. Cette façon de faire forcerait les universités à faire des demandes distinctes de budgets pour leurs besoins en immobilisations et permettrait de mettre fin aux ponctions qui grèvent le fonds de fonctionnement des universités. □

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- | | | | |
|--|---------------------------------|--|--|
| • Arts visuels
et médiatiques : | André Clément
Georges Dyens | • Mathématiques : | André Boileau
André Joyal
Pascale Rousseau |
| • Design : | François Giraldeau | • Marketing : | Lilia Boujbel (démission)
Soumaya Cheikhrouhou (dém.)
Robert Tamilia |
| • Didactique : | Juan M Wood | • Organisation
et ressources humaines : | Colette Bérubé
Maurice Couture |
| • Éducation et pédagogie : | Christiane Gohier | • Science politique : | |
| • Études urbaines
et touristiques : | Louis Jolin
Danielle Pilette | • Sciences de la Terre
et de l'atmosphère : | Claire Perry |
| • Géographie : | Geneviève Marquis (démission) | • Sciences comptables : | Lyne Latulippe (démission)
Glenn Rioux (démission)
Pierre Véronneau |
| • Histoire : | Peter Keating | • Théâtre : | Jean Gervais |
| • Informatique : | Timothy R. Walsh | | |
| • Kinanthropologie : | Nicole Chevalier | | |
| • Management
et technologie : | Martin De Waele | | |
| • Mathématiques : | Is-Serge Alalouf | | |

Nous regrettons par ailleurs le décès de *Pierre Robert* du Département des sciences juridiques.

Négociation du régime de retraite (RRUQ)

// MARIO HOUDE – trésorier du SPUQ

Tel que discuté lors de la dernière réunion du Conseil syndical, des négociations importantes sur le régime de retraite sont en cours. Essentiellement, le débat porte sur le coût du régime et une augmentation des cotisations. Les chiffres soumis au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC) indiquent que le taux de cotisation, basé sur une évaluation actuarielle de décembre 2012, pourrait augmenter à 22,1 % afin de couvrir le coût du régime (voir l'encart sur la structure de gestion du RRUQ en page suivante). En considérant le partage employé/employeur, notre cotisation s'élèverait à 11,05 % du salaire (ce taux est actuellement de 9,05 %).

Nous avons voulu en savoir davantage sur la façon dont ces chiffres sont obtenus par le groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime (GTFP) constitué par le comité de retraite (voir : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1436/F172009980_Rapport_du_GTFP_FINAL_AMEND_1.pdf). Le GTFP s'est adjoint une firme d'actuaire pour évaluer certains paramètres associés au financement du régime de retraite. Les coûts ont été évalués en excluant le coût nécessaire pour couvrir l'indexation des rentes selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). Les calculs prévoient donc que nous n'aurons pas l'indexation. Un grief a été déposé pour contester cette interprétation, car le CIRRAC n'a jamais renoncé à l'indexation. Nous avons

accepté qu'elle ne soit pas garantie mais elle doit être versée (rétroactivement selon le cas) lorsque le régime n'est pas déficitaire. L'audition du grief permettra de trancher sur la portée des articles du régime de retraite (notamment l'article 23).

Selon le GTFP (voir tableau, coût du régime), le coût du service courant (pour les engagements de l'année en cours à payer lors de la retraite) est de 14,6 %. Nous sommes en accord sur le coût des cotisations excédentaires (1,1 %) et les sommes forfaitaires (0,6 %). Afin d'amortir le déficit actuariel, une cotisation supplémentaire de 5,8 % est prévue (remboursement sur 15 ans selon la loi), mais aucun montant n'est prévu pour couvrir le déficit nécessaire à l'indexation pour les années 2005-2013. Ce calcul montre que l'indexation ne pourra pas être versée puisqu'une cotisation à 22,1 % n'en prévoit pas le coût. En réalité, il faudrait cotiser davantage que 22,1 %.

Renonciation à certains bénéfices

Plusieurs scénarios de réduction des bénéfices ont été proposés par le GTFP et l'employeur a indiqué qu'il privilégie le scénario 2C. Ce scénario vise le maintien de la cotisation des employés à 9 % par l'adoption de quatre changements au régime actuel. Ce scénario est basé sur la présomption que l'Agence de Revenu du Canada (ARC) limite la cotisation de l'employé à 9 %. Cela est contestable, car il est possible de demander à l'ARC de cotiser davantage

en justifiant cette demande en fonction des objectifs du régime (des précédents existent). Les coupures suggérées dans le scénario 2C n'ont pas été documentées individuellement dans le rapport (d'où les points d'interrogations dans le tableau). Dans ce scénario, nous recevrons 50 % de l'IPC et perdrons définitivement l'autre 50 % (aucune indexation conditionnelle). Certains avantages sur la retraite anticipée seraient perdus. Nous ne payons présentement qu'une partie du coût, alors que nous devrions, dans le futur, payer un coût plus près du coût réel. La rente au conjoint serait modifiée ainsi que les montants versés lors de départ ou décès avant la retraite. Ce scénario indique qu'il faudra un léger ajustement salarial (baisse de 0,15 % du salaire) pour atteindre une cotisation employé de 9 %. En somme, les quatre éléments constituant l'effort employé équivalent à réduire les bénéfices de 1,9 %.

Un régime de retraite non-indexé n'a que peu de valeur

La partie syndicale de la table réseau de négociation a cherché à avoir plus de détails sur la valeur de chacun des éléments et sur le coût d'un régime pleinement indexé. En effet, un régime qui n'est pas indexé n'a pas beaucoup de valeur. Cela est d'autant plus important que, présentement, on prévoit que l'indexation due ne pourra être versée avant 15 ou 20 ans, sinon davantage. Ainsi, il n'y aurait que peu de protection contre l'inflation. Par exemple, si on considère une inflation de 3 % par année, le coût de la vie augmenterait de 34,4 % au bout de 10 ans et de 80,6 % au bout de 20 ans (en tenant compte de l'effet composé). La partie syndicale de la table réseau de négociation a insisté à plusieurs reprises pour obtenir des réponses à ses questions. Les différents chiffres sont présentés dans la colonne 100 % indexé. En premier lieu, il est important de connaître le coût du service courant pour assurer la pleine indexation. Ce coût passe à 18,1 % comparativement à 14,6 % pour IPC-3 %. L'effet sur les cotisations excédentaires diminue à 0,5 %. Le coût de l'amortissement du déficit demeure le même mais l'inclusion du déficit pour l'indexation non prévue entre 2005-2013 exige une cotisation supplémentaire de 2,5 %.

COÛT DU RÉGIME		
	Rapport GTFP p. 8 IPC-3%	100 % indexé
Service courant	14,6 %	18,1 %
Cotisations excédentaires	1,1 %	0,5 %
Droits payés somme forfaitaire	0,6 %	0,6 %
Amortissement du déficit	5,8 %	5,8 %
Déficit indexation 2005-2013	-----	2,5 %
Coût du régime	22,1 %	27,5 %
Cotisation partage 50-50	11,05 %	13,75 %
Réduction (effort employé suggéré, 2C)		
50% IPC (conditionnel éliminé)	?	-----
Retraite anticipée	?	-2,1 %
Rente au conjoint modifiée	?	-0,6 %
Départ et décès avant retraite	?	-0,4 %
Ajustement salarial	-0,15 %	-----
Cotisation employé	9,00 %	10,65 %



L'employeur doit contribuer

Pour assurer la pleine indexation (comme avant 2005), le coût réel du régime serait de 27,5 %, amenant le coût partagé à 13,75 %. Selon la loi, les employés peuvent couper certains bénéfiques. Nous avons demandé quelle est la valeur individuelle de chacun des bénéfiques amputés dans le scénario 2C en excluant l'indexation partielle (puisque nous voulons la pleine indexation).

La somme des bénéfiques auxquels nous renoncerions ferait baisser la cotisation des employés de 3,1 % pour atteindre 10,65 %, soit 1,6 % de plus que ce que nous cotisons présentement. Le but visé par ces modifications est d'assurer que la pleine indexation soit assurée. Nous devons rappeler à l'employeur que les articles du RRUQ visent à verser la pleine indexation et que nous devons cotiser en conséquence. Le grief déposé a pour but de faire reconnaître

ce droit. Il est important de remarquer que si de telles modifications entrent en vigueur, elles ne s'appliqueront que pour le service futur. Les services passés sont des droits acquis et ne sont pas touchés. De plus, avant qu'un scénario ne soit mis en application, une entente de principe doit être négociée à la table réseau de négociation et devra être soumise à l'ensemble des 26 syndicats, dont le SPUQ, pour leur permettre de se prononcer. □

Les acteurs autour du Régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) est un régime universel et obligatoire auquel participent les membres du SPUQ comme toute personne salariée de l'UQAM. C'est un régime commun aux 11 établissements de l'UQ. Le RRUQ relève de la Loi québécoise sur les régimes complémentaires de retraite, au même titre que la plupart des régimes de retraite du secteur privé ou d'autres régimes de retraite universitaires. Sur l'aspect réglementaire, l'autre joueur important est l'Agence de revenu du Canada, qui établit les dispositions fiscales autant pour ce qui est des régimes de retraite que des REÉR.

Le Comité de retraite

Le RRUQ est administré par le Comité de retraite, qui est un comité paritaire où se retrouve une personne représentant les

salariés de chaque établissement, donc un total de 11 personnes, d'une part, et une personne représentant l'employeur, soit 11 autres personnes. À ce groupe de 22 personnes, doivent se joindre, selon la Loi, une personne représentant les cotisants actifs et une autre qui représente les retraités. Pour assurer le caractère paritaire, deux autres personnes déléguées par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ s'ajoutent au groupe. Enfin, une personne complète la composition du Comité de retraite à titre de membre indépendant.

Le Comité exécutif

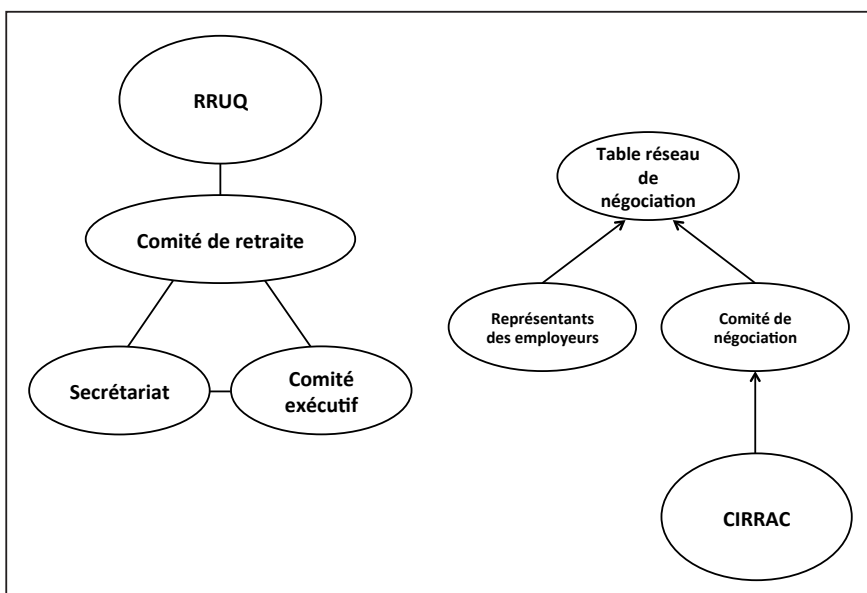
Compte tenu de la taille du Comité de retraite, un Comité exécutif a été constitué afin de suivre de près l'évolution du régime et prendre les décisions administratives nécessaires à son encadrement. Le Comité exécutif est paritaire et comprend 6 personnes, soit 3 personnes parmi

les représentants des salariés et 3 personnes parmi les représentants des employeurs. L'administration du régime est toutefois confiée par le Comité exécutif au Secrétariat du régime, qui comprend l'ensemble des employés du RRUQ. Ce Secrétariat comprend deux entités, la direction (directeur du régime, directeur des placements et directrice de l'actuariat) et le personnel administratif qui répond aux demandes des participants.

La Table réseau de négociation

Tout changement au Régime doit être négocié à la Table réseau de négociation qui est formée de deux comités de 5 personnes chacun, le comité employeurs et le comité syndical. Le comité des employeurs tire son mandat des 11 employeurs qui se réunissent au siège social de l'UQ sous l'instance de la Commission d'administration. Ce comité est principalement composé de vice-recteurs à l'administration et aux finances, ou aux Ressources humaines, des établissements de l'UQ. Ces personnes sont souvent les mêmes qui siègent au Comité de retraite, ce qui donne l'apparence d'un conflit d'intérêts puisque les mêmes personnes sont à la fois fiduciaires du régime au Comité de retraite et donnent des mandats aux représentants de l'employeur à la Table de négociation.

Le comité syndical tire son mandat du CIRAC, le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives, qui regroupe 26 syndicats représentant les différents corps d'emploi présents dans les établissements. Le SPUQ est représenté au CIRAC par la présidente Michèle Nevert, le trésorier Mario Houde, ainsi que par Marc Chabot et André Breton. Marc Chabot est le porte-parole du comité syndical à la Table réseau de négociation.



293
décembre 2013



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL